

COMPTE RENDU PROVISoire
de la séance du CONSEIL MUNICIPAL
du mardi 05 janvier 2010



Approbation du compte-rendu du 01 décembre 2009.

Le compte rendu de la séance du 03 novembre 2009 est approuvé à l'unanimité.

►► HALLE.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la situation de la halle eu égard au déroulement des différentes manifestations et activités. Il a demandé par écrit à Madame la Sous préfète de bien vouloir lui indiquer quelles mesures devaient être prises pour être en conformité avec la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité. Il donne lecture de sa demande ainsi que de la réponse reçue par retour. Il ressort que la halle de Grignols ne figure pas dans la liste des établissements pouvant recevoir du public et par conséquent n'a pas d'agrément pour ce faire. Il faut avant chaque manifestation faire une demande avec tous les détails, plans, nombre, sorties, circulation, nature des matériaux, description des activités, etc. Ce n'est qu'après avoir pris connaissance de ces éléments que l'administration précisera les préconisations à respecter. Monsieur le Maire fait part de son inquiétude quant au résultat de la demande. Cette procédure a été appliquée à la manifestation des bœufs gras et par mesure de sécurité, la salle des fêtes a été retenue par l'Association des Commerçants et des Artisans du Canton de Grignols.

►► Bail Gironde Habitat.

Lors de la réunion du 03 novembre 2009, le Conseil Municipal avait donné un accord unanime pour louer le local vacant de Gironde Habitat, situé Place du Marché, pour une durée de 6 mois et ce afin d'aider l'association AGIR à Domicile – S.S.I.A.D à démarrer son activité. Monsieur le Maire tient à apporter des précisions quant à cette location suite à l'envoi par Gironde Habitat d'un projet de bail : prise d'effet du bail à compter du 1^{er} janvier 2010, loyer mensuel 300,00 €, pas de dépôt de garantie, remboursement par le S.S.I.A.D. des sommes engagées par la commune selon un échancier qui s'échelonne du 1^{er} juillet au 31 décembre 2010. Le Maire demande aux élus d'approuver cette proposition.

Madame DUPIOL-TACH et M. GIRY respectivement Présidente et Secrétaire de l'association ne peuvent prendre part à la délibération.

Le Conseil Municipal, après délibération :

- accepte de louer à Gironde Habitat un local situé Place de Marché pour la période du 01 janvier au 30 juin 2010 pour un loyer mensuel de 300,00 €

- autorise le Maire à signer le bail,
- autorise le Maire à établir un plan de remboursement pour récupérer les sommes engagées pour le compte de l'association AGIR à Domicile / S.S.I.A.D.

Cette création va dans le sens d'un meilleur service en matière de soins. Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une demande dans le cadre d'un P.E.R. (Pôle d'Excellence Rurale) portée par la Communauté de Communes Captieux – Grignols a été entreprise.

Il s'agit de la réalisation d'une maison médicale regroupant dans un même site plusieurs médecins (à ce jour 3 sont candidats), un service de consultation de kiné, dentiste, podologue, orthophoniste, psychologue, des infirmières, le S.S.I.A.D. (Service de Soins Infirmiers à Domicile), ...

Ce projet s'inscrit dans un réseau Sud Gironde et s'il est retenu pourra bénéficier de substantielles subventions, il sera concrétisé par un partenariat public – privé. Le dossier doit être bouclé d'ici le 20 février 2010 pour une réponse au 30 juin 2010.



►► **Bibliothèque.**

Françoise DUPIOL-TACH fait un rapport sur le fonctionnement de la bibliothèque en 2009. Le nombre de lecteurs reste stable (460 adultes et enfants). Toutes les classes du groupe scolaire sont accueillies régulièrement, les résidents de la M.A.S. viennent le samedi matin, la lecture à la Maison de Retraite est assurée par l'association « Lire Ensemble ».

Le salon du livre qui a été une réussite en 2009 est reconduit en 2010, il aura lieu le 05 juin. L'opération « Lire et Elire » est en cours, en partenariat avec la Bibliothèque Départementale de prêt et le Conseil Général.

Monsieur le Maire évoque également que Madame ESPAGNET Françoise, contractuelle à la bibliothèque en remplacement de Madame MARTIN Françoise a souhaité faire valoir ses droits à la retraite au 1^{er} Janvier 2010. Il faut donc pourvoir à son remplacement. Il propose de déposer une offre d'emploi auprès du Pôle Emploi afin de bénéficier d'un contrat aidé. Le temps de travail sera identique : 20h00 hebdomadaires. Madame ESPAGNET assurera la formation de son(sa) remplaçant(e).

Le Conseil Municipal accepte la proposition de Monsieur le Maire et l'autorise :

- à recruter un agent contractuel à compter du 15 janvier 2010 pour une durée de 6 mois pour 20h00 hebdomadaires,
- à signer la convention avec l'Etat et le contrat de travail avec l'agent.



►► **Renouvellement Convention ATESAT.**

Le Conseil Municipal prend une délibération pour renouveler la convention ATESAT (assistance technique fournie par l'Etat – Direction Départementale des Territoires et de la Mer de Gironde – pour des raisons de solidarité et d'aménagement du territoire) pour la période 2010 – 2012.

Les missions définies dans cette convention sont les suivantes :

- Aménagement et habitat : Conseil sur la faisabilité d'un projet ainsi que les procédures et les démarches à suivre pour le réaliser.
 - Voirie : Assistance à la gestion de la voirie et de la circulation pour l'entretien et les réparations, la programmation des travaux, la conduite des études, la passation des marchés et la direction des contrats de travaux, mais aussi à la conduite des études relatives à l'entretien des ouvrages d'art intéressant la voirie ou liées à son exploitation. et enfin à la définition des compétences à transférer à un groupement de communes
- Conditions financières : forfait annuel 296,53 € pour 2010. Une revalorisation annuelle prenant en considération l'évolution de l'index d'ingénierie sera appliquée. Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention qui prendra effet au 1^{er} janvier 2010.

►► **Renouvellement adhésion « Formation des Élus Locaux ».**

Monsieur le Maire rappelle que conformément à la loi du 03 février 1992 relative au droit de formation des élus locaux, le Conseil Municipal avait lors de sa réunion du 02 septembre 2008 décidé d'adhérer à « Formation des élus locaux » dont le siège social est à Périgueux afin de bénéficier de stages de formation pour les élus.

L'adhésion est annuelle, il y aurait lieu de renouveler celle-ci pour l'exercice à venir. La tarification reste identique – 1 100,00 € - pour les communes dont la population se situent entre 500 et 1499 habitants.

Le Conseil Municipal, Monsieur le Maire entendu et à l'unanimité,

- renouvelle son adhésion auprès de « Formation des élus locaux »

Un rappel des dates de formation programmées dans les mois à venir est fait.

►► Point sur le P.L.U. – Plan Local d’Urbanisme.

Le 10 décembre 2009, une réunion a eu lieu pour l’enquête réseaux. Il s’agissait de faire un point sur la desserte par les réseaux publics des zones U et AU projetés dans le P.L.U. afin de vérifier si le dimensionnement existant est suffisant et éventuellement projeter les renforcements ou créations de réseaux nécessaires.

Cette enquête a permis par ailleurs, d’apprécier si l’ensemble des travaux rendus nécessaires par le P.L.U. relevant du Syndicat des Eaux de Grignols serait supportable financièrement par cette collectivité et d’établir une programmation des travaux nécessaires à l’échelle du Syndicat.

La Lyonnaise des Eaux et les Pompiers de Grignols ont été associés.

Sur notre secteur, les réseaux sont corrects pour le centre bourg et Saint Loubert. En ce qui concerne Sadirac, un complément est nécessaire pour la défense incendie.

Nous pourrions passer une convention avec des propriétaires détenant des réserves d’eau, MM. LORENZON et RENAULT. Une visite sera programmée sur les lieux avec les pompiers.

En ce qui concerne Campin, la défense incendie n’est pas assurée.

Monsieur le Maire fait part aux élus d’une invitation pour une rencontre sur la cohérence territoriale des espaces girondins vers des projets locaux durables qui se déroulera le 19 Janvier à Portets. Il participera à cette réunion et sera accompagné de MM. JAYLES, LORENZON et Mme PIGANIOL.



►► Plan de circulation.

La circulation des poids lourds au centre du village le mercredi matin (jour de marché) pose problème. M. Jean Michel LESPES du Centre Routier Départemental du Sud Gironde a été sollicité pour la mise en place d’une déviation. Nous attendons une proposition de sa part.

Le Conseil Municipal est favorable à cette demande.

►► Manifestations.

Le repas du troisième âge aura lieu salle du « Domaine de la Dame Blanche », le 16 janvier 2010. Un tour de table est fait afin de savoir quels sont les élus qui participeront à ce repas. Le nombre des convives sera de l’ordre de 180.

Par ailleurs, la cérémonie des vœux se déroulera à la Mairie le 15 janvier 2010 à 18h00.



►► Courriers de MM. ARTIGUEBERE et CODMARD.



Lors de la séance du Conseil Municipal du 03 novembre 2009, nous avons proposé à MM. CODMARD et ARTIGUEBERE de leur rétrocéder pour l’Euro symbolique la partie du fossé mitoyenne à leur propriété de Mutin Nord.

Par courrier du 24 novembre et du 10 décembre 2009, ces personnes nous indiquent qu’elles ne sont pas intéressées par l’offre faite par la commune.

►► Questions diverses.

- Convention de constitution de réserve foncière :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :
Vu la compétence de la Commune pour la création d’équipements publics,

Considérant l’intérêt pour la commune de maîtriser du foncier et de constituer les réserves foncières nécessaires à la création d’équipements publics,

Considérant que selon les textes qui la régissent et aux termes de ses statuts, la SAFER a pour objet de réaliser des opérations d’aménagement foncier agricole et de mise en valeur forestière et rurale, qu’elle peut conduire des opérations destinées à faciliter la réorientation des terres et bâtiments vers des usages non agricoles,
Qu’elle peut effectuer, pour le compte de tiers, toutes études liées à l’aménagement foncier ou à l’évolution du milieu rural dans son ensemble,
Qu’elle peut, en outre, dans le cadre de l’article L 141-5 du code rural, apporter son concours

technique aux collectivités Territoriales pour la mise en œuvre d'opérations foncière,

Il propose aux élus de signer une convention avec cet organisme pour réaliser l'acquisition et le stockage de parcelles qui seront classées dans le futur PLU en zone urbaine constructible pour des équipements et services publics. Ces acquisitions permettront à la Commune d'assurer la maîtrise foncière des emprises nécessaires à la réalisation de ses projets sur une surface totale de 3ha09a02ca.

Le mode opératoire sera le suivant :

- Validation des biens mis en réserve par la commune,
- Rémunération (prix principal d'acquisition, frais d'actes notariés, honoraires d'intervention de la SAFER, frais de stockage)
- Attribution des biens mis en réserve par la SAFER.

Il demande au conseil municipal de se prononcer.

Le Conseil municipal après avoir entendu les propos de Monsieur le Maire DECIDE à l'unanimité :

- de l'autoriser à signer avec la SAFER (Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural Aquitaine Atlantique) dont le siège social est à PAU représentée par M. Pierre POUGET Directeur, une convention de constitution de réserve foncière.

- Personnel :

- Catherine BÉCOT a été titularisée dans le grade d'adjoint administratif 2^{ème} classe au 1^{er} janvier 2010.

- Myriam MOURA : La durée hebdomadaire passera de 22 à 24 heures au 1^{er} février 2010 sans avis du centre de gestion, la modification étant inférieure à 10%. Une délibération est prise pour supprimer le poste existant de 22h00 et créer celui de 24h00.

- SCOT – Schéma de Cohérence Territoriale :

Monsieur le Maire informe les élus que le 16 janvier 2010, il assistera à Saint Symphorien à une réunion sur le SCOT. Ce schéma est fait à l'échelle de l'arrondissement de Langon, il prévaut sur le P.L.U., il définit les zones commerciales, les réseaux prioritaires de communication. C'est la C.D.C. qui a la compétence SCOT. Un syndicat devrait être créé prochainement pour le mener à bien. Il s'agit là d'une opération lourde qui prendra 2 à 3 ans.

- Devis des Ets Brouillet :

Cette entreprise a réalisé en 2008 la restauration et l'électrification des sonneries de cloches de l'église. Elle propose maintenant un contrat de maintenance pour un entretien annuel. Le coût est de 228,00 € HT – contrat d'un an du 01 avril 2010 au 31 mars 2011 renouvelable par périodes successives de 1 an pour une durée maximale de reconduction de 4 ans.

Le Conseil Municipal après délibération, autorise, Monsieur le Maire à souscrire un contrat d'entretien avec la Sté BROUILLET.

- Destruction des guêpes et frelons :

Il est arrivé à 2 reprises que le week-end, les élus de garde soient alertés par des particuliers pour désinsectiser des guêpes ou frelons. L'élu fait appel à une société et la facture est souvent transmise à la Mairie. Monsieur le Maire souhaite que les élus lui fasse part de leurs avis quant à ce problème. Après discussion, le Conseil Municipal informe les habitants qu'il n'y aura pas de prise en charge financière de la commune chez les particuliers.

- M. Jean Pierre JEAN demande s'il pourrait avoir le rapport 2008 du Syndicat des Eaux de Grignols pour la gestion du service eau ainsi que pour l'assainissement. Madame PIGANIOL, secrétaire du Syndicat des Eaux se charge de faire passer ce document à M. JEAN.



PLAN LOCAL D'URBANISME – P.L.U.

RÉUNION PUBLIQUE

VENDREDI 12 FÉVRIER 2010 à 18h30

SALLE DES ASSOCIATIONS à GRIGNOLS

- Point sur l'avancement de la démarche P.L.U -

Compte-rendu provisoire

Conseil Municipal du 18 janvier 2010

Toutes les commissions se sont réunies afin de déterminer les investissements pour le budget 2010. Un barème de cotation est proposé par Monsieur le Maire selon que les projets soient :

- engagés : note 4,
- essentiels : note 3,
- nécessaires : note 2,
- utiles : note 1.

Les résultats sont les suivants :

Commission	Nature des travaux	Coût estimé approximatif	Cotation	Détail de la cotation (nbre de voix X note)
Culture – CCAS - Vie associative	- Salon du livre	1 500,00 €	36	12x3
	- Réparation terrain de tennis . option 1 et 3	6 700,00 €	26	(8x2)+(3x3)+(1x1)
	. option 2	18 200,00 €		
	- Poteaux de rugby	1 750,00 €	Dépense engagée	
	- Intervillage	2 000,00 €	28	(6x3)+(4x2)+(2x1)
	- Acquisition chapiteau 300m ²	25 000,00 €	15	(3x2)+(9x1)
	- Rénovation salle des fêtes	3 000,00 €	34	(10x3)+(2x2)
	- Attribution de subventions aux associations	14 000,00 €	36	12x3
Agriculture – Environnement – Développement économique	- Panneau électronique	18 000,00 €	18	(2x3)+(2x2)+(8x1)
	- Signalétique producteurs et commerçants	3 000,00 €	31	(7x3)+(5x2)
	- Signalétique plaques de rues	1 500,00 €	29	(6x3)+(5x2)+(1x1)
Travaux	- Avenue Jean Guérin – 2 ^{ème} tranche	100 000,00 €	Dépense engagée	
	- Entretien divers			
	* Rue du château - Saint Michel et Foirail	70 000,00 €	36	12x3
	* Lotissement Mutin Nord – trottoirs	25 000,00 €	28	(4x3)+(8x2)
	* Entrée lotissement Mutin Nord – Aménagement	5 000,00 €	34	(10x3)+(2x2)
	- Signalisation Poids Lourds – Marchés - Manifestations	5 000,00 €	Dépense engagée	
	- Accès réservés pour personnes à mobilité réduite	5 000,00 €	35	(11x3)+(1x2)
	- Rue des écoles – ralentisseurs	15 000,00 €	32	(8x3)+(4x2)
	- Cimetière – aménagement de 2 allées	9 000,00 €	27	(4x3)+(7x2)+(1x1)

Il est bon de noter que nous n'aurons peut-être pas la possibilité de financer l'ensemble des tous ces travaux (incertitude sur les subventions) mais nous essaierons de programmer ceux-ci en fonction des cotations déterminées ce soir.

Repas du 3^{ème} âge :

Le Conseil Municipal vote une motion pour remercier Monsieur et Madame VERMEULEN d'avoir prêté leur salle du domaine de « La Dame Blanche » pour le repas du 3^{ème} âge.

***Compte-rendu provisoire
Conseil Municipal du 02 février 2010***

Approbation du compte-rendu du 05 janvier 2010.

Le compte rendu de la séance du 05 janvier 2010 est approuvé à l'unanimité.

Halle – Réponse de Madame la Sous-préfète.

Lors de la séance du 05 janvier 2010, nous avons évoqué la situation de la Halle eu égard au déroulement des différentes manifestations et activités. Nous avons sollicité Madame la Sous-préfète pour obtenir l'autorisation d'organiser le repas des bœufs gras du 11 février 2010.

Par courrier du 20 janvier 2010, Madame la Sous-préfète nous a fait part de sa réponse.

Monsieur BAILLÉ donne lecture au Conseil Municipal de ce courrier qui appelle des observations et les prescriptions règlementaires à respecter à savoir :

- Dégagements :

- Les portes de la sortie de secours latérale côté Sud s'ouvrent dans le mauvais sens : ***l'ouverture doit se faire dans le sens de l'évacuation ;***

- La circulation du dégagement latéral côté Nord est partiellement encombrée par la présence de l'escalier de la scène : ***les circulations doivent être libres de tout encombrement ;***

- Moyens de secours :

- L'établissement n'est pas actuellement doté de moyen d'alerte : ***il doit disposer d'un équipement d'alarme de type 4 (bloc autonome d'alarme sonore) ;***

- Aucun extincteur n'est matérialisé sur le plan : ***obligation de disposer de 2 extincteurs à eau pulvérisée de 6 litres, placés à chaque sortie latérale ;***

- Electricité et éclairage :

- ***Les installations électriques doivent être conformes à la réglementation ;***

- ***Les sorties de secours doivent être munies de blocs autonomes d'éclairage et de secours ;***

- Espace traiteur :

- ***La toile du chapiteau doit être classée M2*** : un extrait du registre de sécurité doit être mis à disposition du Maire ;

- Les appareils de cuisson doivent être installés d'une façon stable et chacun doit être ***équipé d'un organe de coupure de l'énergie utilisée ;***

- Le coin traiteur doit disposer d'un ***extincteur CO2*** et d'une couverture anti-feu ;

- La toile devra être protégée des éléments de cuisson par un ***écran classé M1*** ;

- Règlementairement le chapiteau devrait être distant de 5 m de la partie établissement recevant du public, toutefois, à titre exceptionnel une dérogation peut être accordée.

Compte tenu de la situation, la question posée par la Sous-préfecture est la suivante : **Sommes-nous en mesure de réaliser l'ensemble des prescriptions demandées avant la manifestation prévue ?**

Il est aujourd'hui impossible d'engager des travaux pour le 11 février, le repas des bœufs se fera exceptionnellement à la salle des fêtes.

Monsieur le Maire expose qu'au-delà de cette manifestation, c'est de façon récurrente que se pose ce problème. Il faut se rendre à l'évidence, la halle n'a pas été conçue et n'est pas adaptée à ce type de manifestation. Si la transformer en établissement recevant du public est techniquement possible, le coût serait très important et la situation financière de la commune (total de la dette et capacité d'autofinancement) ne permet pas de l'envisager.

Tirant les conclusions de cela, Monsieur le Maire propose de procéder à la désaffectation de la Halle et à son déclassement du domaine public. Il demande de faire un tour de table pour que chaque conseiller puisse donner son avis ou poser les questions qui lui paraissent nécessaires pour pouvoir prendre position.

- Roseline PIGANIOL demande si le marché sera tout de même maintenu sous la Halle ?

- Monsieur le Maire répond qu'il faudra installer les commerçants en dehors de la halle ; il est difficile de maintenir une activité s'il y a déclassement.

- Roseline PIGANIOL demande si on ne peut pas dissocier les manifestations du marché ?

- Monsieur le Maire répond que non car si on désaffecte, on désaffecte pour toutes les activités. Il est bien entendu que les forains seront prévenus, nous prendrons contact avec eux pour trouver ensemble la meilleure solution allant dans l'intérêt de tous.

- François PORTET demande de laisser un peu de temps aux forains avant de mettre en place ce changement.

- Roseline PIGANIOL demande quelle est la différence entre le domaine public et le domaine privé ?

- Monsieur le Maire répond en précisant que le patrimoine communal est composé du domaine public par définition inaliénable et du domaine privé. Il donne deux exemples : les Allées Saint Michel – domaine public réservé à l'usage public, la Maison Court – domaine privé que la commune loue.

Après discussion, le Conseil Municipal passe au vote :

« **Qui est d'accord pour la désaffectation de la halle et le déclassement du domaine public ?** »

Votants : 11 – Exprimés : 13 (2 procurations) POUR : 9 voix - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 4 voix.

Une délibération sera prise en ce sens.

Avenir de la Halle.

La question reste posée : « **Quel avenir pour la Halle ?** »

- Roseline PIGANIOL évoque la possibilité d'installer un restaurant.

- Patrick CHAMINADE demande que le projet CASINO soit relancé.

Monsieur le Maire répond que le temps a passé, les interlocuteurs ayant changé, il se propose de reprendre contact.

La question reste posée et sera évoquée lors des prochaines réunions.

▶▶ **Réunion Pays** :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a assisté ce jour à une réunion à LABRIT à l'invitation du Pays des Landes de Gascogne. Il s'agissait du projet d'accompagnement du tissu artisanat – commerce 2010-2012.

Un diagnostic économique territorial a été présenté, il est bon de rappeler que le Pays des Landes de Gascogne regroupe 118 communes – 11 communautés de communes avec 63 000 habitants.

Les problématiques du tissu commercial et artisanal ont été évoquées. Un bilan sur l'O.R.A.C. 2002-2009 (Opération de Restructuration de l'Artisanat et du Commerce) a été présenté. Les enjeux et objectifs du projet Artisanat – Commerce pour la période 2010-2012 ont été évoqués :

Les enjeux :

- maintien et élargissement de l'offre commerciale et artisanale.
- préservation de l'attractivité des bourgs et bassins de vie.

L'objectif :

- mobiliser et mettre en synergie tous les outils d'accompagnement du tissu de proximité.

Pour terminer, Monsieur le Maire évoque le rendez-vous du 17 mars prochain, il recevra Madame DUCLOS de la Chambre de Commerce qui viendra sur le marché voir quelles améliorations nous pouvons y apporter. L'association des commerçants et artisans sera associée à cette rencontre.

▶▶ **Défibrillateur** :

Nous avons réceptionné l'appareil. Celui-ci sera installé dans les prochains jours.

P.C.S. – Plan Communal de Sauvegarde :

Dans la note d'information adressée à la population relative au « Plan Communal de Sauvegarde Pourquoi – Comment », une erreur de frappe a été faite dans la rédaction de la première phrase. Il fallait lire :

« **Prévoir l'imprévisible est chose impossible** » et non « *possible* » comme cela a été écrit.

Le secrétariat présente ses excuses pour cette erreur.

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du 02 MARS 2010

Approbation du compte-rendu du 18 janvier 2010 et du 02 février 2010.

Les comptes-rendus des séances du 18 janvier 2010 et 02 février 2010 sont approuvés à l'unanimité.

F.S.U.E. – Fonds de Solidarité de l'Union Européenne.

Monsieur le Maire fait part à ses collègues de la circulaire préfectorale 45/2009 du 23 décembre 2009 relative à l'obtention d'une aide du F.S.U.E. destinée à contribuer à financer les opérations d'urgence conduites à la suite de catastrophes naturelles majeures telle que la tempête KLAUS des 24 et 25 janvier 2009.

Le règlement du F.S.U.E. limite à quatre thèmes les actions urgentes de première nécessité :

- remise en fonction immédiate des infrastructures et des équipements,
- mesures provisoires d'hébergement et services de secours aux besoins immédiats de la population,
- sécurisation des infrastructures de prévention et mesures de protection du patrimoine culturel,
- nettoyage des zones sinistrées, y compris les zones naturelles.

Le coût des dépenses restant à la charge de la commune pour la tempête KLAUS s'élève à 8 515,65 €. Monsieur le Maire propose de solliciter le F.S.U.E. pour la prise en charge de cette dépense.

Le Conseil Municipal,

- approuve l'éligibilité de la dépense de 8 515,65€ au regard des dispositions régissant l'utilisation du F.S.U.E. suite à la tempête KLAUS.
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la constitution du dossier.

Propositions système d'alerte dans le cadre du plan de sauvegarde :

Il est remis à chaque élu un comparatif établi pour la mise en place d'un service d'alerte et de diffusion d'informations ciblées pour la commune dans le cadre du plan de sauvegarde.

Deux propositions sont présentées l'une par la Sté CEDRALIS, l'autre par la Sté CLEVER. Le coût total annuel est de 4 245,80 € pour CEDRALIS et 3 498,30 € pour CLEVER. La prise en charge sera répartie entre 3 collectivités utilisatrices : la commune, le syndicat des eaux et le SIVOS.

Le Conseil Municipal se prononce favorablement pour l'offre de la Sté CLEVER, la démonstration ayant été claire, le logiciel semblant plus facile à utiliser et le montant annuel moins élevé.

SIVOS :

Françoise DUPIOL-TACH fait un point sur les impayés de la cantine scolaire. La situation s'améliore petit à petit. Les élus ont abandonné 4 000,00 € sur leurs indemnités en faveur du CCAS afin d'aider des familles en difficulté. 5 familles ont reçu l'aide de ce service.

Le SIVOS reste en contact régulier avec les services de la Trésorerie pour suivre l'évolution de la situation.

Madame DUPIOL-TACH apporte une information sur la C.A.E. (Convention d'Aménagement d'Ecole). Celle-ci n'a pas été retenue par le Conseil Général de la Gironde. Le SIVOS s'achemine donc vers la réalisation de travaux sans aide du Conseil Général de la Gironde.

Compte-rendu de la commission vie associative :

Nicolas LORENZON fait un compte rendu de la réunion qui s'est tenue le 18 février 2010 à laquelle ont participé les associations. Celles-ci sont d'accord pour participer de nouveau à l'intervillage qui se déroulera à CAPTIEUX, le 04 Juin prochain. Il est également envisagé de relancer la F.A.G. (Fédération des Associations Grignolaises) créée lors du passage à l'an 2000. Cela permettrait peut-être d'organiser une manifestation dans le cadre du téléthon.

- **Salle des associations :** Monsieur le Maire propose d'organiser différemment le fonctionnement de la salle des associations.

1° - La réservation de la salle se fera au secrétariat de la mairie auprès de Florence HÉRAUD ou Catherine BÉCOT. Celles-ci assureront les états des lieux. Les rendez-vous seront fixés au moment de la réservation.

2° - Afin de garantir la propreté et le rangement des lieux, un chèque de 50,00 € sera demandé aux associations à chaque réservation, celui-ci ne sera restitué que si l'état des lieux sortant est jugé satisfaisant.

3° - Pour les associations ou les particuliers qui utilisent la salle le vendredi soir et lorsque celle-ci doit être utilisée le samedi, l'état des lieux s'effectuera contradictoirement entre associations et/ou particuliers et les documents seront remis au secrétariat de la mairie le lundi matin suivant.

Les autres dispositions restent inchangées, à savoir :

- chèque de caution de 200,00 €
- Attestation assurance R.C. en cours de validité.

Le Conseil Municipal donne son accord pour ces nouvelles dispositions.

Avenir de la halle :

Monsieur le Maire propose qu'un tour de table permettant à chacun de faire des propositions ou de s'exprimer sur le sujet soit organisé. Il demande que les intervenants ne soient pas interrompu et souhaite que les propositions prennent en compte deux éléments, selon lui, majeurs : le respect du bâtiment en tant que patrimoine et l'utilité de tout projet par rapport à la population.

- Guy LARTIGUE propose que le bâtiment soit mis en conformité avec la réglementation et puisse recevoir du public. Il suggère que des devis pour ce faire, soient établis. Il manifeste son opposition au projet d'y installer une supérette.

- Patrick BAYLET approuve la proposition de Guy LARTIGUE et manifeste son opposition au projet qui transforme un édifice public en bâtiment à usage commercial, il estime que c'est dénaturer le cœur du village.

- Guy DUFFAU a été opposé depuis le début à ce projet. Il dit ne pas comprendre pourquoi on veut transformer un bâtiment qui convient au Grignolais et craint des conséquences négatives sur le marché.

- Jean Pierre JEAN souligne son opposition au projet et demande une nouvelle fois qu'un référendum soit organisé afin que la population puisse donner son avis. Il pense que la supérette n'apportera pas de produits différents à ceux qui sont actuellement distribués.

- Bernard GIRY approuve la proposition qui permettrait de transformer la halle en une salle pouvant accueillir des manifestations. Il n'est pas favorable à l'installation d'une supérette.

- Françoise DUPIOL-TACH estime que le commerce local et le marché sortiront renforcés par l'installation d'une supérette qui apportera du dynamisme et de la fréquentation supplémentaire.

- Bernard JAYLES souligne que la transformation du bâtiment en une salle des fêtes créerait des nuisances importantes pour le voisinage, il se dit tout à fait favorable à l'installation d'une supérette.

- Annie BONNEAU estime nécessaire et utile pour la population l'installation d'une moyenne surface. Elle pense qu'une telle réalisation apportera un plus au village.

- François PORTET dit la nécessité pour Grignols d'avoir enfin une salle polyvalente et pense que cette réalisation est invraisemblable dans la Halle. Il est favorable à l'installation d'une supérette.

- Patrick CHAMINADE met en avant les nuisances que générerait un aménagement de la halle en établissement recevant du public. Il estime très favorable au commerce local, la présence d'une moyenne surface et pense que c'est un moyen de renforcer le marché.

- Christian BEZOS estime que l'essentiel a été dit et est tout à fait favorable à la supérette dans la halle.

- Nicolas LORENZON favorable à l'installation de la supérette pense que le marché ne pourra qu'être renforcé par cette activité commerciale. Il fait remarquer que certains qui expriment des craintes sur l'avenir du marché n'y mettent jamais les pieds.

Le débat s'instaure entre partisans et opposants, les uns et les autres appuyant leurs argumentations.

Monsieur le Maire essaye de dégager une synthèse. Il note que certains sont partisans d'un statu quo. La halle n'a jamais posé de problèmes, continuons ainsi. D'autres souhaiteraient la voir transformée en établissement pouvant recevoir du public. Il existe aussi des oppositions de principe : ne pas transformer un bâtiment public en surface commerciale pour ne pas dénaturer le cœur du village. Enfin d'autres mettent en doute l'utilité d'un tel projet ; il y a déjà deux épiceries.

Pour les partisans, les raisons d'ordre économique sont mises en avant : la nécessité pour les habitants de Grignols de pouvoir s'approvisionner en produits alimentaires à des prix compétitifs et avec un choix plus important (gamme de prix sur un même produit), la présence de cette surface de vente ne fera que conforter l'activité commerciale au cœur du village. Autre type d'argument : l'activité commerciale au cœur du village qui favorise les liens sociaux. C'est l'occasion de contacts quotidiens entre les uns et les autres. C'est aussi la possibilité pour les personnes âgées de pouvoir s'approvisionner à proximité de leur domicile. Enfin c'est le moyen de conserver le patrimoine auquel les Grignolais sont attachés et à ce titre Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre du 16 octobre 2009 signée du conservateur régional des monuments historiques dont la conclusion est : *« je ne peux donc que souscrire à un pari d'aménagement qui préserve un édifice d'un intérêt certain et lui donne une nouvelle vie »*. Il précise que cette lettre faisait suite à une demande de l'association « Per Cambiar » qui souhaitait la protection de la halle au titre des monuments historiques.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Nicolas LORENZON demande un vote à bulletin secret. La majorité des élus est d'accord sur ce mode de vote.

« Qui est d'accord pour l'installation d'une supérette sous la halle ? »

Nombre de conseillers en exercice : 15 - Présents : 13 - Votants : 15 (2 procurations)

Exprimés : 15 - POUR : 9 - CONTRE : 6

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du projet de promesse de bail. La lecture des différents articles de ce document n'ayant pas soulevé de remarque particulière, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer la promesse de bail avec le groupe CASINO.

Le Conseil Municipal, après délibération :

- autorise, par 9 voix pour et 6 voix contre, le Maire à signer la promesse de bail avec le groupe CASINO ainsi que les pièces administratives nécessaires pour mener à bien cette transaction.

Questions diverses.

Local Solidarité – Travaux de réhabilitation :

Un petit local jouxtant la salle des fêtes et la Mairie pourrait être réhabilité et mis à disposition de l'association Solidarité Canton de Grignols pour du stockage de matériel et de denrées. Les travaux seraient assurés par les agents techniques. Le Conseil Municipal donne son accord. Une estimation des travaux sera faite.

Logement Presbytère : Des travaux de peinture sont à envisager dans la cage d'escalier du logement situé 7 Place de l'église. Les adjoints techniques se rendront sur place pour réaliser les travaux.

Maison Court : Le Conseil Municipal accepte le devis de 353,43 € présenté par Monsieur SIMON-CHAUTEMS pour dépose d'une partie du garde corps d'escalier pour modification dans le logement n° 2.

Volets Mairie : Il faudra envisager dès que possible de repeindre les volets de la Mairie. Monsieur le Maire interroge les élus sur le choix de la couleur. Devant les nombreux avis émis, il propose de déterminer 4 couleurs qui seront proposées pour un choix ultérieur. Il faudra tenir compte de la charte d'urbanisme.

Réunion commission des finances : Une réunion est programmée le 24 mars 2010 à 17h00 pour préparation du budget 2010. Monsieur Jean Pierre JEAN demande d'avoir avec la convocation le grand livre 2009 par opération.

Véhicule de service : Les avantages en nature consistent « dans la fourniture ou la mise à disposition d'un bien ou d'un service permettant au salarié de faire l'économie des frais qu'il aurait du normalement supporter. » Ils constituent un élément de la rémunération qui, au même titre que le salaire, doit donner lieu à cotisations sociales et être intégré au montant du revenu imposable.

Hervé LAPORTE, adjoint technique 2^{ème} classe, utilise le véhicule de la commune pour les nécessités de service ainsi que pour les déplacements d'ordre privé. Il constitue un avantage en nature qui doit être inclus dans l'assiette des cotisations sociales.

Monsieur le Maire estime que la valeur de cet avantage peut être déterminée sur la base d'un

forfait annuel estimé à 4 500 km sur la base du taux légal des indemnités kilométriques qui sont à ce jour de 0,31 € soit 1395,00 € annuel soit 116,00 € mensuel.

Il demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal, Monsieur le Maire entendu, considérant les articles L242-1 et R 242-1 du code de la sécurité sociale ainsi que l'arrêté du 10 décembre 2002 :

- autorise Hervé LAPORTE à utiliser le véhicule de la commune pour les déplacements d'ordre privé et estime que cela constitue un avantage en nature,

- fixe le montant mensuel des avantages en nature à 116,00 € qui pourra être modifié lors de la revalorisation des indemnités kilométriques.

Vente LABAT/COSTA : Maître LATOURNERIE nous a informés de la vente par Madame Solange LABAT d'une partie de la parcelle AC69 située le Bourg Est à Monsieur COSTA Stéphane.

Conformément aux dispositions de l'article L213-2 du Code l'Urbanisme relatif au droit de préemption urbain, nous avons reçu une déclaration d'intention d'aliéner. Ce bien est situé dans la Z.A.D. (Zone d'Aménagement Différé) ; la commune est titulaire du droit de préemption.

Monsieur le Maire interroge le Conseil Municipal : Souhaitons-nous faire valoir notre droit de préemption ?

Après discussion, le Conseil Municipal donne son accord et décide de faire valoir son droit de préemption. Ce terrain situé dans le bourg jouxte des parcelles de la commune et dans le cadre du P.L.U. (Plan Local d'Urbanisme), cet emplacement est destiné à assurer une liaison entre la route de Flaujacq et la route de Casteljaloux.

Courrier du Conseil Général de la Gironde :

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier reçu le 24 février 2010 du Conseil Général de la Gironde. Celui-ci concerne la constitution de réserve foncière par un partenariat SAFER/Conseil Général. Lors d'une prochaine commission permanente, le Conseil Général examinera le principe du financement des frais de portage au vu de la convention signée entre la SAFER et la commune (voir compte rendu du 01 décembre 2009)

Courrier de l'Equipe Saint Vincent – Intervention de Françoise DUPIOL-TACH :

Madame DUPIOL-TACH informe les élus de la réception d'un courrier émanant de l'association Saint Vincent de Bazas signé par la Présidente Chantal BAILLÉ. Monsieur Jean Pierre BAILLÉ quitte la séance lors du débat. Cette association sollicite la commune pour une aide à l'acquisition de matériel pour garder les produits au frais. Le montant est déterminé au prorata du nombre des familles aidées pour Grignols 20 soit un montant de 1 200,00 €. Madame DUPIOL-TACH souhaite que cette demande soit examinée par le C.C.A.S. – Accord des élus.

Bibliothèque : Françoise DUPIOL-TACH donne des informations sur la bibliothèque. Romain ESPAGNET a été recruté pour remplacer Françoise ESPAGNET. Des animations sont

prévues et seront présentées lors des prochaines séances.

S.S.I.A.D. : Le SSIAD (Service de Soins Infirmiers A Domicile) a ouvert ses portes depuis le 1^{er} mars 2010. Les agents techniques ont aménagé le parking destiné au personnel de ce service situé à l'arrière du local, rue des écoles, à la demande de Bernard GIRY.

Défibrillateur : Annie BONNEAU demande où en est l'installation du défibrillateur ? Nous avons commandé une housse de protection qui devrait être livrée sous 15 jours. L'appareil pourra être installé par la suite.

Frelons asiatiques : Nicolas LORENZON demande qu'un contact soit pris avec la fédération des chasseurs pour demander des informations sur la destruction des nids de frelons asiatiques.

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du 15 MARS 2010

Approbation des comptes administratifs 2009

- **COMMUNE** : Le compte administratif donne les résultats suivants :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES	838 378.01 €	DEPENSES	422 169.51 €
RECETTES	803 982.19 €	RECETTES	159 964.49 €
DEFICIT	- 34 395.82 €	DEFICIT	- 262 205.02 €
Résultat antérieur reporté	149 652.68 €	Résultat antérieur reporté	156 727.24 €
EXCEDENT	115 256.86 €	DEFICIT	- 105 477.78 €
		RESTE A REALISER	
		RAR Dépenses	24 500.00 €
		RAR Recettes	24 500.00 €
		SOLDE	0.00 €
AFFECTATION DU RESULTAT			
1068			105 477.78 €
Excédent fonctionnement -002			9 779.08 €

M. Jean Pierre JEAN intervient pour signaler qu'au niveau du fonctionnement sur l'exercice 2007, la commune avait un excédent de 41 581,61 €, en 2008 il était de 31 966,76 €, nous terminons l'année 2009 avec un déficit de 34 395,82 €. Il s'interroge : les dépenses ne sont-elles pas exagérées avec la capacité financière de la commune ? Il en est de même pour la section d'investissement.

M. le Maire répond qu'effectivement on peut faire ce constat. Il précise toutefois qu'au niveau de l'investissement :

- nous avons transféré le déficit du lotissement (pour lequel un budget annexe était voté chaque année) sur le budget communal pour clôturer ce compte (135 000,00€)

- En deux ans, 2008 et 2009, c'est 381 000,00 € qui ont été investis sans faire appel au crédit, à cela deux raisons, chaque fois que la commune contracte un emprunt les remboursements impactent la capacité d'autofinancement et comme cette dernière est négative, il n'est pas envisageable de transgresser. La deuxième est que les intérêts grèvent les investissements et dans notre cas ce n'est pas de la bonne gestion que de méconnaître cette règle.

M. Jean Pierre JEAN ne partage pas cette analyse et estime qu'il aurait mieux valu recourir à l'emprunt. Il ajoute que la commune a vendu ce qui avait été mis de côté, lotissement et terrain pour la MARPA.

Monsieur le Maire répond sur les deux points :

- Lotissement : l'achat du terrain et les frais d'étude s'élèvent à 135 000,00 €. La vente a été conclue à 150 000,00 €. Monsieur le Maire ajoute que si les travaux du lotissement avaient été engagés comme cela était prévu soit pour 300 000,00 € environ, compte tenu de l'absence de demandes de terrains en cette période, la situation de la commune serait difficilement tenable.

- Pour ce qui concerne la vente du terrain de la MARPA pour 200 000,00 €, la commune n'a pas encaissé encore cette somme (en mai ou juin de cette année) et en aucun cas elle n'a été affectée à une quelconque dépense. On ne peut donc affirmer qu'elle a été consommée.

M. Jean Pierre JEAN : Il reste tout de même à financer l'achat du terrain ETUR.

Monsieur le Maire : Pour l'instant le problème est réglé, nous avons signé une convention avec la SAFER pendant 5 ans (renouvelable). Il s'agit d'un portage financier qui ne coûte rien à la commune puisqu'il n'y a pas d'intérêts à verser durant cette période. C'est une excellente opportunité.

- **ATELIER RELAIS** :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES	1 059.05 €	DEPENSES	11 656.19 €
RECETTES	12 027.23 €	RECETTES	18 123.57 €
EXCEDENT	10 968.18 €	EXCEDENT	6 467.38 €
Résultat antérieur reporté	337.76 €	Résultat antérieur reporté (déficit)	-18 123.57 €
EXCEDENT	11 305.94 €	DEFICIT	-11 656.19 €
AFFECTATION DU RESULTAT			
1068			11 305.94 €

- **LOTISSEMENT** :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES	134 044.86 €	DEPENSES	134 044.86 €
RECETTES	268 089.72 €	RECETTES	134 044.86 €
Résultat antérieur reporté	-134 044.86 €	Résultat antérieur reporté	0.00 €
Résultat de clôture	0.00 €	Résultat de clôture	0.00 €

M. Jean Pierre JEAN demande des précisions sur les écritures de transfert entre la commune et le lotissement.

Ces écritures ont été réalisées avec le concours du comptable, nous prendrons contact de nouveau avec la Trésorerie pour une vérification.

Après que Monsieur le Maire ait quitté la séance, M. Jean Pierre JEAN, doyen d'âge, soumet au vote ces comptes administratifs.

<u>Compte Administratif COMMUNE</u>		<u>Compte Administratif ATELIER RELAIS</u>		<u>Compte Administratif LOTISSEMENT</u>	
Votants :	14	Votants :	14	Votants :	14
Exprimés :	14	Exprimés :	14	Exprimés :	14
Contre :	0	Contre :	0	Contre :	0
Pour :	8	Pour :	14	Pour :	14
Abstentions :	6	Abstention :	0	Abstention :	0

Comptes de gestion 2009

Les comptes de gestion de la commune, de l'atelier relais et du lotissement remis par la trésorerie présentent les mêmes résultats et sont approuvés par le Conseil Municipal.

COMPTE-RENDU PROVISOIRE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du 06 avril 2010

Vote des taux d'imposition 2010

Monsieur le Maire rappelle les réunions :

- 18 janvier 2010 : débat du Conseil Municipal sur les orientations budgétaires 2010,
- 23 mars 2010 : rencontre avec M. Pascal WIART, comptable du trésor,
- 25 mars 2010 : commission des finances.

Lors de cette commission, la situation financière a été remise aux élus. Monsieur le Trésorier a rédigé une note écrite dans laquelle il apparaît que la situation n'est pas catastrophique mais néanmoins **préoccupante**. La capacité d'autofinancement est négative en 2009. La reconstitution d'un fonds de roulement minimum est nécessaire. Les marges de manœuvre se résument à accomplir un effort sur les dépenses de fonctionnement et éventuellement augmenter la fiscalité et dans le même temps faire une pause dans les investissements et ne pas contracter de nouvel emprunt.

L'état de la dette est présenté. Le total de la dette en capital est de 675 897,08 € au 01 janvier 2010, les annuités sont de 68 200,00 € jusqu'en 2013, 66 700,00 € en 2014, 65 300,00 € en 2016. La baisse sera significative à partir de 2019 avec une annuité de 44 000,00 € s'il n'y a pas d'emprunt réalisé jusqu'à cette date. La commune a investi 376 268,00 € en 2008-2009 à cela s'ajoute les 134 000,00 € du lotissement par financement direct **sans appel à emprunt**.

Au vu de cette situation, la commission a proposé une augmentation de la fiscalité.

Des simulations sont présentées ce soir avec un produit fiscal attendu supérieur de 10 000,00 € au produit assuré qui est de 251 392,00 € (à fiscalité constante après actualisation des bases). Monsieur le Maire précise qu'il n'est pas favorable à une hausse de la fiscalité mais reconnaît qu'elle serait utile pour les finances communales et qu'il se rangera à l'avis de la majorité.

Les taux proposés sont les suivants :

TAXES	2010 (taux proposés)	2009
Taxe d'Habitation – T.H.	11,85	11,36
Taxe Foncier Bâti – FB	18,94	18,15
Taxe Foncier Non Bâti – FNB	49,85	49,85

Le taux de la taxe foncière non bâtie est maintenu à 49,85, celui-ci étant supérieur aux taux moyens 2009 au niveau national et départemental alors que pour les deux autres taxes, nous sommes inférieurs aux taux moyens.

Monsieur le Maire présente les simulations calculées pour 6 exemples qui recourent les situations de familles sur la commune (couples, personnes seules, enfants à charge, ...)

Il demande aux élus de se prononcer sur les taux 2010.

Le Conseil Municipal à **l'unanimité** des membres présents vote les taux proposés estimant que la progressivité est raisonnable.

Vote du budget 2010

Monsieur le Maire précise que la section de fonctionnement présente un déséquilibre positif de 200 000,00 € cela afin d'améliorer l'autofinancement et sur **les conseils** du comptable du trésor.

M. Jean Pierre JEAN précise que le Code Général des Collectivités Territoriales indique qu'un budget doit être voté en équilibre. Il souhaite que cette somme soit intégrée dans le budget. Il précise que de toute façon cet argent n'est pas encore encaissé.

Monsieur le Maire indique que le budget est un état prévisionnel et les deux documents suivants : permis de construire et compromis de vente, permettent de les inscrire en toute légalité ; le paiement interviendra en une seule fois et en totalité.

Le budget est présenté et détaillé aux élus par article.

Il se résume comme suit :

FONCTIONNEMENT				INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES		DEPENSES		RECETTES	
011 – Charges à caractère général	224 220,00 €	002 – Excédent antérieur reporté	9 779,00 €	001 – Solde d'investissement reporté	105 478,00 €	1068 – Dotation fonds divers	105 480,00 €
012 – Charges de personnel	271 250,00 €	013 – Atténuation de charges	5 800,00 €	16 – Remboursement d'emprunts	41 500,00 €	024 – Produits de cessions	50 000,00 €
022 – Dépenses imprévues de fonctionnement	1 500,00 €	70 – Produits des services	5 170,00 €	23 – Immobilisations en cours	225 905,00 €	10 – Dotations fonds divers	17 903,00 €
65 – Autres charges de gestion courante	289 131,00 €	73 – Impôts et taxes	370 192,00 €			13 – Subventions d'investissement	197 500,00 €
66 – Charges financières	29 500,00 €	74 – Dotations et participations	325 360,00 €			16 – Emprunts et Dettes assimilés	2 000,00 €
		75 – Autres produits de gestion courante	44 300,00 €				
		77 – Produits exceptionnels	255 000 ,00 €				
TOTAL Dépenses fonctionnement	815 601,00 €	TOTAL Recettes fonctionnement	1 015 601,00 €	TOTAL dépenses investissement	372 883,00 €	TOTAL recettes investissement	372 883,00 €

Il faut noter qu'en section de fonctionnement une convention sera passée avec la Communauté de Communes Captieux-Grignols concernant l'occupation des locaux. Un loyer sera calculé au prorata des surfaces occupées pour les charges d'électricité, eau et gaz. Les produits exceptionnels sont relatifs à la vente du terrain - résidence seniors - pour 200 000,00 € et 50 000,00 € pour le lotissement (2^{ème} acompte).

Une délibération est prise pour cautionner un prêt de 10 000,00 € que réalisera la banda « Les Amuse-gueules » auprès du Crédit Agricole. Cette décision est prise à **titre exceptionnel** et ne saurait devenir une pratique courante, s'agissant d'un investissement immobilier pour la création de l'école de musique.

Au niveau de l'investissement, il est prévu d'acquérir un copieur couleur, de réaliser des travaux de réfection de deux courts de tennis, d'aménager la place Saint Michel et la rue du Château. En ce qui concerne l'avenue Jean Guérin, il reste 24 500,00 € sur l'opération ; des subventions seront sollicitées : DGE, Conseil Général.

Il reste à déterminer l'affectation des 200 000,00 €. A ce sujet, Monsieur le Maire interroge l'assemblée : « Qui souhaite immobiliser cette somme et laisser le budget excédentaire ? » :

Votants : 14 – Exprimés : 14 – POUR : 9 – CONTRE : 5 – ABSTENTION : 0

Monsieur Le Maire procède au vote du budget 2010 de la commune :

Votants : 14 – Exprimés : 14 – POUR : 9 – CONTRE : 0 – ABSTENTIONS : 5

- **Budget ATELIER RELAIS :**

La cession interviendra prochainement. Le notaire est en possession de tous les documents nécessaires. Il faut toutefois faire un budget sur cet exercice pour les écritures de cession.

Celui-ci se résume comme suit :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES	352,00 €	DEPENSES	301 658,00 €
RECETTES	352,00 €	RECETTES	301 658,00 €

Monsieur le Maire fait procéder au vote du budget 2010 de l'atelier relais.

Votants : 14 – Exprimés : 14 – POUR : 14 – CONTRE : 0 – ABSTENTION : 0

Questions diverses

Jean Pierre JEAN fait état des deux lettres que les élus ont reçues en provenance du gérant du magasin VIVAL. Il interroge Monsieur le Maire sur ces courriers.

Monsieur le Maire indique qu'il a fait une réponse au premier courrier avec copie aux élus. Il n'a rien d'autre à ajouter. A sa connaissance des propositions ont été faites par CASINO, il attend une confirmation écrite de CASINO. Monsieur le Maire rappelle qu'il ne lui appartient pas de négocier des accords entre privés. Le rôle des élus est de s'intéresser à l'intérêt public.

Guy DUFFAU s'inquiète pour les gérants de VIVAL, il s'agit d'un couple dont le commerce pourrait disparaître.

Jean Pierre JEAN veut simplement savoir si c'est CASINO ou la Mairie qui a proposé l'installation sous la halle.

Monsieur le Maire répond que quoi qu'il en soit et quelle que soit la réponse, il y aura toujours polémique et suspicion, tellement ce sujet a été l'objet de désinformation.

**COMPTE-RENDUS PROVISOIRES DES SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL
DES 01 et 28 JUIN 2010**

Approbation du compte-rendu du 06 avril 2010 :

Le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 06 avril 2010 est adopté à l'unanimité des personnes présentes.

Modification du règlement du Conseil Municipal :

Monsieur le Maire propose de modifier le règlement du Conseil Municipal afin de le mettre en conformité avec la réalité :

- Article 1 : dernier alinéa relatif à la périodicité des séances qui prévoyait le principe d'une réunion mensuelle ; celui-ci serait rédigé comme suit : le principe d'une réunion bimestrielle à minima est retenue, habituellement le 1^{er} mardi du mois concerné sauf cas particuliers.

Le conseil Municipal donne son accord à l'unanimité des personnes présentes.

Résidence seniors – avancement du dossier :

Le permis de construire a été délivré le 16 février 2010 – délai de recours des tiers épuisé. Le début des travaux est programmé pour juillet 2010.

La signature de l'acte définitif pour la cession de terrain devrait également intervenir courant juillet.

Monsieur le Maire donne lecture du projet de délibération qui sera prise afin de l'autoriser à signer tous les documents nécessaires pour mener à bien cette transaction. Accord à l'unanimité des personnes présentes.

Halle :

Un nouveau permis de construire pour l'aménagement d'une supérette de proximité à l'enseigne SPAR a été déposé le 25 mai 2010. Une nouvelle promesse de bail a été rédigée. Monsieur le Maire donne lecture des différents articles de celle-ci (voir document annexé). Le loyer est de 24 000,00 € et le droit d'entrée est de 40 000,00 €. La seule modification concerne la condition particulière relative à la prise en charge, pendant les trois premières années, d'un chapiteau à hauteur de 4 000,00 €. A l'origine celle-ci était de 7 500,00 €.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer cette promesse de bail entre CASINO et la Commune auprès de Maître SENTENAC, Notaire à Casteljaloux (47).

POUR : 9 voix – CONTRE : 3 voix

Cette promesse a été soumise au Conseil juridique de la Commune, Maître CHAPON.

Les plans du Permis de Construire seront affichés en Mairie.

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur LAMPLE, responsable régional développement du Groupe CASINO qui confirme avoir fait une offre à Monsieur COMPERE, gérant de la supérette VIVAL, pour reprendre un magasin appartenant à son groupe, contrairement à ce qui a été avancé.

Procédure Tribunal Administratif PER CAMBIAR :

Monsieur le Maire donne lecture du jugement du Tribunal Administratif du 13 avril 2010. L'association PER CAMBIAR a été condamnée à verser à la commune la somme de 600,00 €. L'association a prononcé sa dissolution. Il s'avère que, selon le conseil juridique de la commune cela ne saurait la dispenser de se conformer au jugement. Monsieur le Maire ne souhaite pas donner de précisions sur les points juridiques permettant d'étayer cette opinion, en effet un membre du Conseil Municipal, Madame Roseline PIGANIOL, membre de l'association Per Cambiar a participé à la décision de liquidation. En conséquence il ne souhaite pas dévoiler la stratégie de l'avocat (poursuites au Pénal, au Tribunal Administratif ou les deux). Il demande au Conseil de donner son avis sur l'opportunité de poursuivre l'association Per Cambiar.

POUR : 8 voix – CONTRE : 3 voix – Abstention : 1

Monsieur Jean Pierre JEAN indique que l'association peut demander un recours gracieux.

Point sur les travaux :

- TENNIS : Un contact a été pris avec la ligue de Guyenne. Celle-ci nous a indiqué que la commune ne pouvait bénéficier de subventions de sa part ; seul le club local peut déposer une demande d'aide quels que soient les travaux engagés. Le Conseil Municipal souhaite toutefois attribuer au club la somme de 7 000,00 € prévue dans le budget 2010.
- PLACE SAINT MICHEL – Mise en sécurité – accès au stade : Des aides ont été sollicitées auprès de l'Etat – DGE et du Conseil Général – FDAEC. Les élus prennent connaissance des plans établis. Au niveau de l'accès au stade, il s'agit d'une première

phase destinée à améliorer la sécurité pour les enfants se rendant à l'école. l'enveloppe estimée est de 130 000,00 €. Il faudra lancer le dossier de consultation des entreprises. Le Conseil Municipal n'émet pas d'objection à ces aménagements.

- LOTISSEMENT RESIDENCE SENIORS - VRD pour accès : Dossier de consultation en cours. Remise des offres le 14 juin 2010 à 12h00 – ouverture des plis le 14 juin 2010 à 16h00.

Pôle d'Excellence Rurale – Maison de santé pluridisciplinaire :

Le dossier suit son cours, il a franchi le stade régional, il est actuellement au ministère de l'aménagement du territoire. Si notre projet n'était pas retenu, il pourrait toutefois être présenté dans le cadre spécifique des maisons pluridisciplinaires. Décision de l'Etat courant juillet 2010.

Le Docteur MEYNIE nous a interrogé pour des informations complémentaires concernant cette maison médicale. Ce projet étant porté par la Communauté de Communes, Monsieur le Maire donne lecture aux élus de la réponse apportée par la Communauté de Communes.

Acquisition copieur couleur :

Deux propositions ont été faites :

- R2S à Le Haillan propose un KONICA MINOLTA – 22 pages par minute - noir et couleur (copieur, imprimante et scanner réseau) pour un montant de 5 036,35 € TTC
- DUFFAU à Langon propose un OLIVETTI – même type de matériel que ci-dessus pour un montant de 6 039,80 € TTC

L'offre la moins disante de R2S est retenue par le Conseil Municipal.

Informations diverses :

- **L.G.V.** : des élus ont été invités (15 Girondins) par RFF pour visiter la L.G.V. Est – Europe à REIMS. Monsieur le Maire fait un compte rendu de cette visite, notamment de la rencontre avec les élus de ce secteur. Il faudra négocier avec RFF pour avoir des compensations et être vigilants avant que la D.U.P. soit signée. Le réseau des 500 m sera connu fin 2010.

- **SCOT** : nous serons appelés à délibérer sur l'adhésion au Schéma de Cohérence et d'Organisation du Territoire après que la Communauté de Communes se soit prononcée. Ce schéma sera applicable à la totalité de l'arrondissement de Langon au niveau du développement, des voies de communications, des équipements. Le P.L.U. devra être adapté en conséquence. Deux représentants par Communauté de Communes seront désignés pour adhérer au SCOT.

- **CLIC – Centre Local d'Information et de Coordination** : Le CLIC est le premier maillon des institutions dédiées aux personnes âgées. Il repose sur deux idées simples :

- Affirmer le soutien à domicile comme l'axe prioritaire de la politique en direction des personnes âgées,
- Refuser de réduire les personnes âgées à une catégorie dépendante socialement et économiquement.

Leur mission est d'assurer un service de proximité ; c'est un dispositif qui repose sur :

- un accueil personnalisé et gratuit,
- un centre de ressources et d'informations,
- un lieu d'écoute et de dialogue
- une structure de coordination et d'aide à la décision.

C'est la Communauté de Communes qui adhèrera au CLIC, la commune devra délibérer par la suite.

- **Bibliothèque – Salon du livre** : il se déroulera le 05 juin 2010 sur le thème des Chemins de Saint Jacques de Compostelle en collaboration avec l'école et l'I.C.C.G. (Identité Culturelle du Canton de Grignols, association composée des 10 maires du canton). Françoise DUPIOL-TACH précise que de nombreux libraires et éditeurs seront présents : 37 ont répondu favorablement. Deux expositions sont également prévues. Inauguration prévue à 11h30. Les élus sont invités à y participer. Monsieur le Maire rappelle que les inquiétudes manifestées par certains quant à l'avenir du Salon du Livre et de la bibliothèque, si elles pouvaient être compréhensibles n'en n'étaient pas moins infondées ; à preuve : le salon du livre qui s'est développé et la bibliothèque dont les activités ont continué.

Romain ESPAGNET, agent à la bibliothèque, nous quittera à la fin de son contrat le 31 juillet 2010. Un poste à temps complet lui est proposé par ailleurs. Un appel à candidature a été lancé dans le cadre d'un C.U.I.

- **Ecole Numérique Rurale** : Dans le cadre de l'opération Ecole Numérique Rurale mise en place par le Ministère de l'Education Nationale, l'école de Grignols candidate à cette opération a été équipée d'un tableau numérique mobile et 16 ordinateurs portables. Le coût de l'opération – 18 000,00 € - a été

financé à hauteur de 9 000,00 € par le Ministère de l'Education Nationale, le reste étant à la charge du SIVOS. Monsieur le Maire précise qu'il s'agit là d'un équipement que beaucoup nous envient.

- **Réception du CM2** : Comme l'année précédente, une réception est prévue le 10 juin 2010 à 16h00 à la Mairie pour recevoir la classe de CM2. Un goûter sera offert avec remise à chaque élève d'un dictionnaire des collèges. Monsieur le Maire invite vivement les élus à participer à cette réception.

- **Marché** : Un plan a été mis en place et présenté à tous les marchands forains afin d'éviter des désagréments. A l'avenir, chacun aura toujours le même emplacement ; les nouveaux arrivants s'installeront au fur et à mesure de leur arrivée après l'étal du marchand de légumes RUIZ. Monsieur le Maire propose d'installer une banderole d'information précisant que le marché a lieu tous les mercredis matin au centre du bourg. Il note que le marché s'est développé, le nombre de marchands a augmenté (à tarif constant, la recette des droits de place a progressé de 27% par rapport à l'année précédente).

Questions diverses :

- **Charte de partenariat avec la M.A.S. du Sabla** : cette charte a pour objet de développer un partenariat entre la Mairie et l'association Autisme Sud Gironde afin de promouvoir des actions d'utilité collective à visée d'intégration sociale en faveur des personnes adultes autistes.

Plusieurs propositions ont été soumises :

- arrosage des espaces verts le lundi matin,
- ramassage du courrier destiné à la poste 2 fois par semaine,
- récupération des papiers et cartons dans les bureaux,
- partenariat avec la bibliothèque.

Les résidents seront accompagnés par un éducateur qui sera là en permanence. Monsieur le Maire est autorisé à signer cette charte à l'unanimité.

- **Logement Maison Court** : le logement 3 sera libre à compter du 01 août 2010, il s'agit du T2.

- **Tableau représentant Saint Michel** : un devis de restauration pour le tableau représentant Saint Michel qui appartient à la commune et a été récupéré à l'église de Campin, est présenté au Conseil. Le montant est de 4 850,00 €. Nous allons rechercher des subventions pour nous aider à la restauration de cette œuvre.

- **Défi Gascon** : Nicolas LORENZON invite les élus à participer au Défi Gascon qui se déroulera à Captieux, vendredi 04 juin 2010.

- Jean Pierre JEAN demande une copie du budget communal ainsi que les ratios qui sont habituellement fournis par le comptable. A ce jour, nous ne sommes pas en possession de ce document. Il interroge le Maire sur la subvention qui devait être versée par le CCAS à l'association Saint Vincent. Françoise DUPIOL-TACH précise que celle-ci a bien été versée et que la décision a été prise à l'unanimité.

- Christian BEZOS interroge le Maire sur le club de rugby. Monsieur le Maire a rencontré Monsieur de SALENGRE qui lui a précisé qu'une assemblée générale était à venir. Il y aurait 3 coprésidents, 22 joueurs et des bénévoles pour relancer le club.

Modification des statuts du SIVOS – Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire de GRIGNOLS :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que lors de sa séance du 08 juin 2010, le SIVOS (Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire) de GRIGNOLS a modifié ses statuts :

Article 2 : Objet du syndicat – *En application des dispositions des articles L 5211-5 (III), L 1321-1 et L 1321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), le Syndicat exerce de plein droit, en lieu et place des communes membres, les compétences suivantes :*

- l'école,
- le ramassage scolaire,
- la restauration scolaire,

Article 5 : Election des membres du bureau – *Le bureau est composé du Président et du ou des Vice-présidents.*

Le reste sans changement.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal, Monsieur le Maire entendu,

- accepte à l'unanimité la modification des statuts du SIVOS (Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire) de GRIGNOLS qui seront joints à la délibération.

Modification des statuts de la communauté de communes Captieux-Grignols :

Monsieur le Maire, informe le Conseil Municipal que la Communauté de Communes Captieux-Grignols a modifié ses statuts lors de sa séance du 02 juin 2010 :

Développement économique :

- suppression de la compétence : « mise en place et gestion de l'Espace Economie-Emploi-Formation », aujourd'hui dissous par arrêté préfectoral du 30 avril 2010,
- ajout de la compétence : « Réalisation de toute opération immobilière à vocation économique ».

Protection et mise en valeur de l'environnement :

- remplacement de « La Communauté de Communes représentera les communes au sein de l'USSGETOM » par « au sein du SICTOM du Langonnais » ;

Aide à domicile :

- ajout de la compétence « Participation à l'accueil, l'information, l'orientation, l'évolution et la coordination dans le domaine gérontologique ».

Il est annexé aux statuts le nouveau linéaire des routes communautaires suite à l'intégration de voies de Grignols, Labescau et Lerm-et-Musset et le déclassement d'une partie de voie sur Sillas.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de cette proposition de statuts, décide :

- d'approuver les nouveaux statuts de la Communauté de Communes Captieux-Grignols qui seront annexés à la délibération.

Aménagement V.R.D. - Résidence séniors:

Suite à la consultation réalisée dans le cadre d'un marché à procédure adaptée pour les travaux d'aménagement V.R.D. voie de desserte résidence séniors, la commission d'appel d'offres s'est réunie les 14 et 21 juin 2010 pour examiner les offres suivantes :

Lot 1 : Terrassements – Voiries – Eaux pluviales :

- Entreprise EIFFAGE : 52 790,50 € HT
- Entreprise PEPIN : 53 409,96 € HT
- Entreprise EUROVIA : 58 338,00 € HT

Lot 2 : Electricité - Basse tension – Téléphone :

- Entreprise Chantiers d'Aquitaine : 15 589,10 € HT
- Entreprise CANASOUT : 17 095,00 € HT
- Entreprise FORCLUM : 17 503,50 € HT

Montant total des travaux : **68 379,60 € HT** ; l'estimation était de 71 000,00 € HT.

La commission propose d'attribuer le marché aux entreprises moins disantes : EIFFAGE et CHANTIERS d'AQUITAINE pour un montant hors taxes de 68 379,60 €.

Le conseil Municipal après délibération,

- autorise le Maire à signer le marché ainsi que toutes les pièces administratives avec les entreprises EIFFAGE et CHANTIERS d'AQUITAINE.

Participeront au financement : la société DRC (Résidence personnes âgées) et la SARL Chemin de Lapey (Lotissement des Alouettes).

Questions diverses :

- **Peinture volets Mairie** : Les volets de la façade de la Mairie ont besoin d'une rénovation en peinture. Pour ce faire, Monsieur le Maire propose un tour de table pour déterminer la couleur.

Les couleurs proposées sont : « rouge basque » ou « ton bois ».

Après discussion, la couleur « ton bois » est retenue pour la rénovation des volets de la Mairie.
